

Le Festival Séries Mania Lille Hauts-de-France

Edition 2022

Du 18 au 25 mars



**Prestations de services de traiteur pour différents évènements et lieux
du Festival Séries Mania et du Séries Mania Forum**

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Cahier des clauses particulières

ARTICLE 1 - LES CONTRACTANTS

Le présent accord-cadre est conclu entre :

L'Association du Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France
17 Place Mendès France
59800 Lille
SIRET : 833 393 044 00015,

Représentée par Rodolphe BELMER, Président

ci-après dénommée « **l'Acheteur** » ;

ET

l'opérateur retenu à la suite de la présente consultation, ci-après dénommé « **le Titulaire** » ;

ensemble dénommés « **les Parties** ».

A cette fin, les Parties signent le présent Cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE

1. Description

Créé au Forum des images à Paris en 2010 par Laurence Herszberg, le festival SERIES MANIA s'est installé à Lille depuis 2018 avec le soutien de la Région Hauts-de-France et du Centre national du Cinéma et de l'Image animée. Sa dernière édition lilloise s'est tenue du 26 août au 02 septembre 2021.

SERIES MANIA, le festival 100% séries, est un événement unique en son genre. Festif et gratuit, la qualité et la diversité de sa programmation sont reconnues unanimement par le public et la profession en provenance du monde entier. Durant 7 jours, SERIES MANIA met à l'honneur, dans différents lieux de Lille, les séries sous toutes leurs formes, à travers des séances de projections (88 en 2021, 50 séries de 22 pays dont 25 premières mondiales), des masterclasses, débats et conférences (près de 400 invités) ainsi que de nombreuses animations autour de l'univers sériel (Fan clubs, expositions, ateliers, soirées ...) proposées au Village festival et dans toute la ville. Des projections suivies de rencontres avec les équipes

des séries sont également organisées en Région (Amiens, Dunkerque, Lens, Wallers-Arenberg et Tourcoing en 2021). Cette dernière édition lilloise a rassemblé plus de 54 000 festivaliers.

SERIES MANIA FORUM, partie professionnelle du festival SERIES MANIA soutenue par le programme Europe Creative Media, est devenue, depuis sa création en 2013, le rendez-vous incontournable des acteurs de la création sérielle internationale : le lieu où les décideurs et talents de l'audiovisuel se rencontrent pour découvrir les projets en développement ou en cours de production et pour imaginer ainsi la nouvelle génération des séries à venir.

Depuis 2018, LES DIALOGUES DE LILLE y constitue un nouvel espace de rencontres et d'échanges de haut niveau voué à rassembler les principaux acteurs politiques, institutionnels, créatifs et économiques des secteurs de la télévision et de la culture en Europe et aux États-Unis.

Ces deux événements réservés aux professionnels se sont déroulés à Lille Grand Palais et ont accueilli, en 2021, 2 500 accrédités venus de 66 pays.

La prochaine édition du FESTIVAL SERIES MANIA se déroulera du vendredi 18 au vendredi 25 mars 2022.

La prochaine édition de SERIES MANIA FORUM se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 mars 2022.

2. Objectifs et ambitions

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus soutenu, SERIES MANIA ambitionne de devenir, à court terme, le festival international de référence en matière de séries.

Sa décentralisation à Lille lui permet désormais d'être au cœur de l'Europe pour les professionnels et d'affirmer, auprès du grand public, son esprit d'ouverture et d'accessibilité via son rayonnement dans la Ville et en Région.

Sur la base et dans le prolongement des acquis des premières éditions lilloises du Festival, les objectifs principaux de la prochaine édition portent sur :

- Le développement de la notoriété internationale auprès des professionnels du secteur pour s'affirmer comme l'événement de référence sur les séries,
- Le développement de la notoriété nationale de la marque SERIES MANIA comme un événement incontournable, en priorité pour les jeunes et les sériephiles,
- Le développement de la fréquentation des publics de la Région Hauts-de-France, de Paris et de la Belgique francophone.

3. Valeurs portées par le Festival SERIES MANIA

- Excellence artistique et expérience festive. SERIES MANIA réussit à mêler une programmation ambitieuse reconnue et un esprit convivial et généreux,
- Innovation dans sa forme et dans les différentes initiatives créées chaque année,
- Modernité dans son discours et dans sa communication,
- Rayonnement international à travers sa programmation, ses invités et sa notoriété,
- Générosité et accessibilité afin de permettre également à un public peu averti de s’y retrouver et de le fréquenter, grâce à sa gratuité,
- Incarnation dans la ville via le déploiement d’une communication et d’une programmation permettant une appropriation de l’événement par les habitants.

4. Les publics de SERIES MANIA (Festival et Forum)

Le grand public :

De par sa programmation à la fois exigeante et populaire, allant de séries internationales inédites programmées en compétition officielle, aux rencontres-dédicaces avec les acteurs de grandes séries emblématiques françaises, en passant par des masterclasses avec des showrunners et acteurs d’envergure internationale, SERIES MANIA réussit à toucher un large public, à la fois passionné et curieux.

Les enseignants, responsables socio-culturels, responsables d’associations :

SERIES MANIA propose tout au long de l’année, avec un temps fort pendant le festival, de nombreuses activités éducatives en direction des groupes scolaires et socio-culturels.

Les professionnels internationaux de l’audiovisuel :

SERIES MANIA FORUM accueille, durant 3 jours, talents, auteurs, showrunners, producteurs, distributeurs, responsables de chaînes ...

L’événement LES DIALOGUES DE LILLE rassemble, quant à lui, les décideurs politiques et grands patrons de l’industrie audiovisuelle mondiale.

Le détail de la mission est précisé ci-après.

La durée du contrat conclu avec le prestataire retenu sera limitée à l’édition 2022.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION GENERALE DE LA MISSION

Le présent document constitue le cahier des charges pour l’attribution des 6 lots qui regroupent tous les besoins en traiteurs de la prochaine édition du FESTIVAL SERIES MANIA et du SERIES MANIA FORUM 2022.

Il vise à décrire le périmètre des prestations attendues de la part des Titulaires des lots afin d'assurer la réussite de l'édition 2022 et la satisfaction des objectifs que se sont fixés le FESTIVAL SERIES MANIA et SERIES MANIA FORUM.

Le Festival et le Forum Séries Mania investissent plusieurs établissements lors de leur exploitation, lieux destinés à accueillir du public et/ou des événements privés sur invitation.

Pour certains événements réalisés dans ces lieux, le Festival et le Forum ont des besoins en prestations de traiteur.

En effet, Séries Mania (Festival et Forum) accueille chaque année **plus de 600 invités français et internationaux** qui viennent présenter et accompagner une série présentée lors du Festival et du Forum, intervenir lors de panels publics et/ou professionnels, ou encore pour faire partie d'un jury ou assister et participer au Festival.

Afin d'accueillir ses invités et partenaires français et internationaux dans les meilleures conditions possibles, Séries Mania souhaite donc confier à un ou plusieurs prestataires six types de prestations de traiteur (un prestataire par lot) :

Le détail des missions est précisé ci-après.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS ATTENDUES

Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, six types de prestations devront être organisées :

4.1. LOT 1 : SOIREE D'OUVERTURE | FESTIVAL

La soirée d'ouverture aura lieu le 18 mars au soir, entre 21h et 1h du matin. 450 à 500 invités du festival sont conviés au **cocktail d'ouverture du festival** organisé dans un lieu du centre-ville de Lille.

Le candidat tiendra compte du caractère prestigieux de circonstance ; les modalités demandées à ce titre sont les suivantes :

- buffets et service plateau; eu égard à la présence de tous les talents invités du tapis rouge et de tous les grands partenaires et VIPs du festival, l'évènement devra sortir de l'ordinaire et marquer les esprits. Le Titulaire devra donc faire preuve de créativité.

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre le matériel, le personnel, la livraison et la reprise.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire, la proposition doit donc en tenir compte.

A titre indicatif, l'édition précédente prévoyait environ 400 invités pour la réception du soir.

4.2. LOT 2 : CCI | FESTIVAL & FORUM

La Chambre de Commerce et d'Industrie, située place du Théâtre à Lille, est un lieu exploité par le Festival du 18 au 25 mars 2022. Le hall de la CCI est investi à plusieurs reprises pour des événements privés de networking et de cocktails, réservés aux invités du Festival et du Forum.

A) COCKTAIL DE BIENVENUE | FORUM

Le Forum, volet professionnel du festival, accueille ses participants autour d'un premier cocktail, **le cocktail de bienvenue**.

Ce premier événement du volet professionnel du festival aura lieu le 21 mars 2022, entre 18h30 et 20h.

Le Titulaire tient compte du public de professionnels internationaux présents ; les modalités demandées au titre de cet événement sont les suivantes :

- Cocktail debout avec buffets et service plateau, composé de pièces froides, différents vins, des softs et d'une dégustation de spécialités locales,
- Aucun champagne ne sera proposé sur ce cocktail.

A titre indicatif, l'édition précédente prévoyait environ 300 invités.

B) PAUSE CAFE

Consommation individuelle de boissons chaudes du 18 au 25 mars, entre 10h et 20h au rez-de-chaussée et au premier étage de la CCI de Lille, pour les journalistes et les équipes de séries. Nous imaginons un passage d'environ 80 personnes sur la journée. Le service est directement assuré par les équipes Séries Mania.

- Café, thé
- Fournitures de percolateur ou machine à café, bouilloire
- Vaisselle RSE (tasses ou gobelets)
- L'Acheteur fournira : touillettes, serviettes, sucre, lait

C) COCKTAIL DINATOIRE | FESTIVAL

Un **cocktail dinatoire** pour les partenaires du Festival est organisé un soir pendant le festival (date indéfinie), pour environ 100 personnes.

- Cocktail debout avec buffets et service plateau, composé de pièces froides et chaudes, différents vins et des softs,

- l'Acheteur fournira le Champagne pour cet événement.

A titre indicatif, l'édition précédente prévoyait environ 150 personnes.

D) DEJEUNERS GASTRONOMIQUES | FESTIVAL

Une **prestation de 1 ou 2 déjeuners gastronomiques** pour nos Jurés à la CCI, entre deux projections privées. Nous imaginons un déjeuner pour environ 12 personnes pendant la semaine, servi en plateaux repas, livrés chauds. Des régimes alimentaires spécifiques seront à prendre en compte.

Solution alternative : servi en buffet.

E) AUTRES EVENEMENTS | FESTIVAL

Entre **1 ou 2 prestations de cocktails** pour des événements privés supplémentaires, pris en charge par un ou plusieurs de nos partenaires (non définis à l'heure actuelle).

- Cocktail debout avec buffets et service plateau, composé de pièces froides et chaudes, différents vins et softs.

A titre indicatif, l'édition précédente a organisé deux cocktails d'environ 100 personnes.

F) PLATEAUX REPAS/LUNCH BOX

Livraison de plateaux repas/lunch box pour

- des invités du festival en interview – dates et quantité à définir
- les participants à nos résidences (à livrer dans un lieu autre, à définir) – dates, lieu et quantités à définir.

A titre indicatif, l'édition précédente prévoyait environs 4 jours pour un minimum d'une cinquantaine de personnes par jour.

G) LE LOUNGE | FESTIVAL

Le hall de la CCI abritera un **espace lounge**, ouvert aux invités du Festival et du Forum entre 14h et 01h, tous les jours du 18 (ou 19) au 25 mars 2022.

- Boissons softs et café, thé, sucre, lait
- Fournitures de percolateurs ou machines à café, bouilloires
- Vaisselle RSE (tasses ou gobelets, touillettes, serviettes)
- Vins (blanc et rouge)
- Verrerie (verres à vin, verres à champagne, verres à soft)
- L'Acheteur fournira le champagne
- Restauration légère toute la journée à disposition des invités (fruits secs, fruits frais, gâteaux, ...)
- Pots d'équipes composés de tapas, croque-monsieur, mini sandwichs, verrines, plateaux fromages, et autres propositions carnivores et végétariennes, à horaires

précis définis en amont du festival, pour entre 10 et 30 personnes, 2 à 3 fois par jour.

La prestation de ce lot inclut la mise en place, le service, le rangement et le traitement des déchets chaque jour (sauf la prestation « B : pause-café » qui ne prévoit pas le service).

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre une proposition de mets et boissons, le matériel, le personnel, la livraison et la reprise.

Le Titulaire s'engage à une souplesse et une réactivité certaine.

Il doit être en capacité de répondre aux besoins de l'Acheteur quelles que soient les quantités demandées.

4.3. LOT 3 : NOUVEAU SIECLE | FESTIVAL

Le Nouveau Siècle accueille les soirées d'ouverture et de clôture du Festival, ainsi que les projections de la Compétition Officielle. A ce titre, l'Acheteur souhaite organiser plusieurs prestations de traiteurs :

A) COCKTAIL OUVERTURE

Un **cocktail léger** pour nos partenaires et invités Tapis Rouge, avant la soirée d'ouverture du Festival, le 18 mars, dans la salle Valladolid du Nouveau Siècle (sous réserve législation en vigueur concernant les réceptions). Pour environ 60 personnes, entre 19h et 20h, avec environ 4 pièces salées froides par personne, du vin et des softs.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire pour ce cocktail, la proposition doit donc en tenir compte.

A titre indicatif, l'édition 2021 a accueilli environ 50 personnes.

B) COCKTAIL AVANT CEREMONIE DE CLÔTURE

Un **cocktail léger** pour nos partenaires et invités Tapis Rouge, avant la soirée de clôture du Festival, le 25 mars, dans la salle Valladolid du Nouveau Siècle (sous réserve législation en vigueur concernant les réceptions). Pour environ 60 personnes, entre 19h et 20h, avec environ 4 pièces salées froides par personnes, du vin et des softs.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire pour ce cocktail, la proposition doit donc en tenir compte.

A titre indicatif, l'édition 2021 a accueilli environ 75 personnes.

C) COCKTAIL APRES CEREMONIE DE CLÔTURE

Un **cocktail dinatoire** pour les lauréats et l'équipe, pendant la soirée de clôture du Festival, le 25 mars, dans la salle Valladolid du Nouveau Siècle (sous réserve législation en vigueur

concernant les réceptions). Pour environ 150 personnes, entre 21h30 et 23h, avec tapas, mini sandwiches, croque-monsieur, mini pizzas..., ainsi que des pièces sucrées, du vin et des softs.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire pour ce cocktail, la proposition doit donc en tenir compte.

A titre indicatif, l'édition 2021 a accueilli environ 150 personnes.

D) AUTRES EVENEMENTS | FESTIVAL

Entre 2 et 3 prestations de cocktails pour des événements privés supplémentaires, pour un ou plusieurs de nos partenaires (non définis à l'heure actuelle).

- 1 ou 2 cocktails pris en charge par les partenaires du Festival, debout avec buffets et service plateau, composé de pièces froides et chaudes, différents vins, des softs, et éventuellement du champagne si sollicité par le partenaire.
- 1 ou 2 cocktails pris en charge par le Festival, debout avec buffets et service plateau, composé de pièces froides et chaudes, différents vins, des softs. L'Acheteur fournira le champagne pour ces cocktails.

La prestation de ce lot inclut la mise en place, le service et le rangement pour chaque service.

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre une proposition de mets et boissons, le matériel, le personnel, la livraison et la reprise.

Le Titulaire s'engage à une souplesse et une réactivité certaine.

Il doit être en capacité de répondre aux besoins de l'Acheteur quelles que soient les quantités demandées.

4.4. LOT 4 : DINER PRESTIGE VILLA CAVROIS | FESTIVAL

Le Festival souhaite organiser un dîner de prestige en l'honneur du ou de la Président(e) du Jury officiel en conviant environ 22 invités autour d'une table à la Villa Cavrois, un soir pendant le festival.

Le Titulaire s'engage à respecter les contraintes liées au lieu d'accueil du dîner, la Villa Cavrois, monument historique (notamment protection des sols, etc...) ; les modalités demandées au titre de cet événement sont les suivantes :

- dîner composé d'un apéritif en accompagnement du champagne fourni par l'Acheteur, de 3 plats gastronomiques, d'un ou plusieurs desserts, de boissons (bières, vins, café, softs),

- fourniture du service,
- fourniture du mobilier (tables / chaises / desserte éventuelle) et de la vaisselle.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire pour ce lot, la proposition doit donc en tenir compte.

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre une proposition de plats, dessert(s) et boissons, le matériel (dont mobilier), le personnel, la livraison et la reprise.

A titre indicatif, l'édition précédente a organisé un dîner de 22 invités.

4.5. LOT 5 : DINER EN L'HONNEUR DES INVITES VIP | FESTIVAL

Le Festival souhaite organiser un dîner en l'honneur des invités VIP du festival en conviant environ 28 invités autour d'une table, un soir pendant le festival. (Lieu potentiellement à l'extérieur de Lille à définir).

Le Titulaire s'engage à respecter les contraintes liées au lieu d'accueil du dîner; les modalités demandées au titre de cet événement sont les suivantes :

- dîner composé d'un apéritif en accompagnement du champagne fourni par l'Acheteur, de 3 plats, d'un ou plusieurs desserts, de boissons (bières, vins, café, softs),
- fourniture du service,
- fourniture du mobilier (tables / chaises / desserte éventuelle) et de la vaisselle.

L'Acheteur fournira le champagne au Titulaire pour ce lot, la proposition doit donc en tenir compte.

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre une proposition de plats, dessert(s) et boissons, le matériel (dont mobilier), le personnel, la livraison et la reprise.

A titre indicatif, l'édition précédente a organisé un dîner de 28 invités.

4.6. LOT 6 : DINER EN L'HONNEUR DES DIALOGUES DE LILLE | FORUM

Le Forum, volet professionnel du festival, souhaite organiser un dîner à la suite de la journée consacrée aux Dialogues de Lille le 23 mars 2022 en conviant environ 80 invités dans un lieu à définir dans la Métropole Européenne de Lille : le **Dîner en l'honneur des Dialogues de Lille**.

Le Titulaire tient compte du caractère institutionnel de circonstance ; les modalités demandées au titre de cet évènement sont les suivantes :

- dîner composé d'un apéritif en accompagnement du champagne fourni par l'Acheteur, de 3 plats, de boissons (vins, café, softs)
- fourniture du service
- fourniture du mobilier (tables / chaises / desserte éventuelle ; selon le lieu d'accueil à définir, l'espace ne sera pas meublé) et de la vaisselle

Les prix de l'Annexe financière devront comprendre une proposition de plats, dessert(s) et boissons, le matériel (mobilier compris), le personnel, la livraison et la reprise.

L'Acheteur fournira le Champagne au Titulaire pour ce dîner, la proposition doit donc en tenir compte.

4.7. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

A. SUIVI ET MISE A JOUR DU PLANNING EN FONCTION DU PROGRAMME

Pendant la préparation du Festival et du Forum, le Titulaire de chaque lot sera tenu de :

- Dédier une personne de son équipe à la préparation des devis, les ajustements et modifications de propositions selon l'évolution du programme.
- Préparer les livraisons en lien avec l'équipe du Festival et du Forum en prenant en compte les contraintes de chaque lieu.
- Harmoniser les commandes et les livraisons dans un souci d'économie.
- Être en mesure de fournir les plaques d'immatriculation des véhicules destinés à la livraison de matériel sur les lieux sept jours avant la prestation.
- Être en mesure de fournir l'identité des équipes intervenant sur les lieux de prestation sept jours avant la prestation.

Pendant l'exploitation, le Titulaire de chaque lot sera tenu de :

- Veiller à l'installation des événements, du matériel, à la protection des sols, au bon déroulement des opérations et à la gestion des déchets à l'issue de la prestation.
- Fournir des Maîtres d'hôtel compétents et discrets dans les différents domaines demandés (dont les tenues vestimentaires seront adaptées).
- Être capable de proposer des solutions en cas d'imprévus, de matériel défaillant, de régime particulier ou de demande en dernière minute.

Le prix des prestations susmentionnées est compris dans le prix des prestations figurant au B.P.U.

Pour l'ensemble des prestations prévues, le Titulaire recherchera, de façon continue, l'organisation optimale de la gestion des prestations dont il a la charge et des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs.

A ce titre, le Titulaire devra assurer le niveau de qualité requis des prestations.

De même, le Titulaire devra assurer la continuité du service et la ponctualité de son personnel en mettant en œuvre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour assurer le remplacement du personnel en cas d'indisponibilité.

Enfin, le Titulaire s'engage, d'un point de vue éthique, à réaliser son activité de manière éco-responsable.

B. VOLONTES AFFIRMEES D'ENGAGEMENT - Responsabilité sociale des entreprises

Il est attendu du Titulaire que ses prestations s'inscrivent dans une dynamique de responsabilité sociale des entreprises : les projets devront présenter au moins deux des ambitions suivantes :

- Recyclage des déchets
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement
- Circuits courts privilégiés – producteurs locaux
- Collaboration avec une ou plusieurs associations pour la récupération immédiate du non-consommé

C. CAPACITES A REpondre AUX BESOINS DANS DES DELAIS TRES COURTS

Il est attendu du Titulaire qu'il soit en capacité de répondre aux besoins qui se présentent et d'exécuter les bons de commande émis par l'Acheteur pendant la préparation ou le déroulement du Festival **dans des délais très urgents voire immédiats.**

D. CAPACITES A ADAPTER LES REPONSES AUX BESOINS EN FONCTION DES CONTRAINTES SANITAIRES

Compte tenu du contexte de crise sanitaire dans lequel se déroulera l'exécution du présent accord-cadre, il est attendu du Titulaire qu'il puisse adapter les modalités d'exécution de ses missions, notamment au regard de la réglementation sanitaire applicable.

Concernant les mesures sanitaires COVID-19, le Titulaire veillera à appliquer les règles du guide sanitaire réactualisé suite aux parutions du protocole national de déconfinement et du décret du 10 juillet 2020.

Le Titulaire veillera à adapter sa proposition et pourra par exemple, lorsque cela est possible, privilégier les bouchées individuelles aux plats ou dips moins compatibles avec les gestes barrière.

Le type de service proposé par le Titulaire devra être compatible avec le respect des gestes barrière.

Compte tenu des incertitudes dues à la crise sanitaire, l'Acheteur se réserve le droit de modifier un bon de commande déjà émis et de demander au Titulaire d'adapter ses prestations (à titre d'exemple, boxes individuelles qui remplaceraient les plateaux ou les buffets – service à table avec tables éloignées les unes des autres pour respecter les distanciations sociales ...).

E. ENGAGEMENT DE PROPOSER LE CHAMPAGNE FOURNI PAR L'ACHETEUR

Le Festival et le Forum ont un partenaire champagne, le Titulaire s'engage à servir le champagne fourni par le festival, le cas échéant, sans surcoût excepté un éventuel droit de bouchon (ce point doit être précisé dans l'annexe financière).

F. PRESTATIONS SIMULTANÉES D'UN TIERS

Le Festival et le Forum se réservent le droit d'ajouter des animations assurées par des partenaires (alcool et autres) pendant les prestations des lots ci-dessous.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1,1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 – PIÈCES CONTRACTUELLES

Le présent accord-cadre est composé des pièces contractuelles suivantes :

- le présent Cahier des clauses particulières et son annexe financière (B.P.U.), valant acte d'engagement, signés par les Parties ;
- la proposition technique et financière du Titulaire acceptée par l'Acheteur ;
- les bons de commande émis par l'Acheteur.

Le cahier des clauses particulières vaut acte d'engagement pour le lot n°..... de l'accord-cadre :

Merci d'envoyer un cahier des clauses particulières signé pour chaque lot visé

(Indiquer ci-dessous l'intitulé du lot)

.....

ARTICLE 7 – DUREE

Le présent accord-cadre est conclu, à compter de sa notification, pour une durée de 5 mois, correspondant à l'organisation et au déroulement de l'édition 2022 du Festival et du Forum.

Il ne peut pas faire l'objet d'une reconduction.

ARTICLE 8 – EMISSION DES BONS DE COMMANDE

L'accord-cadre s'exécute par l'émission de bons de commande.

Les bons de commandes sont des documents écrits adressés au Titulaire de l'accord-cadre.

Chaque bon de commande précise :

- la référence de l'accord-cadre,
- la nature des prestations dont l'exécution est demandée,
- la quantité des prestations,
- les délais d'exécution,
- les lieux d'exécution,
- le montant du bon de commande par application des prix unitaires établis à l'annexe financière.

Les bons de commande sont adressés par courrier électronique au Titulaire, à l'adresse que celui-ci a préalablement indiquée à l'Acheteur à cet effet.

L'Acheteur se réserve la possibilité de demander au Titulaire de lui adresser un devis, établi

sur la base des prix unitaires prévus dans l'annexe financière, avant émission du bon de commande correspondant.

L'Acheteur se réserve le droit de conclure avec des tiers des contrats ayant pour objet des prestations identiques à celles qui font l'objet du présent accord-cadre ; notamment s'il apparaît que le Titulaire est dans l'incapacité de fournir les prestations attendues.

ARTICLE 9 – PRIX

Les prix unitaires des prestations objet du présent accord-cadre sont fixés à l'annexe financière au présent CCP.

Ils sont fermes et invariables pendant la durée de l'accord-cadre.

Le présent accord-cadre est conclu sans minimum en quantité ou en valeur, et avec un maximum en valeur de :

- 40 000 euros H.T. concernant le lot 1
- 50 000 euros H.T. concernant le lot 2
- 18 000 euros H.T. concernant le lot 3
- 8 000 euros H.T. concernant le lot 4
- 6 000 euros H.T. concernant le lot 5
- 9 000 euros H.T. concernant le lot 6

ARTICLE 10 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

10.1. Demande de paiement

Les prestations seront réglées, sur présentation d'une facture, après constatation du service fait.

Toutefois, si l'Acheteur l'accepte, un acompte peut être versé au Titulaire sur sa demande concomitamment à l'émission d'un bon de commande. Le montant d'un tel acompte ne peut en aucun cas excéder 25 % de la valeur T.T.C. du bon de commande émis.

La facture afférente au paiement sera établie en un original, transmise par le Titulaire à l'Acheteur.

La facture afférente au paiement portera outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du présent accord-cadre,

- les nom et adresse de l’Acheteur et du Titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- la référence de la commande,
- la nature des prestations réalisées,
- la date de livraison effective des fournitures ou d’exécution des prestations,
- le montant total des prestations réalisées,
- la date d’émission de la facture.

La transmission des factures s'effectue par voie dématérialisée à l’adresse suivante :

Lots 1, 2, 3, 4 et 5 : jeanne.pelissier@seriesmania.com

Lot 6 : camille.duwat@seriesmania.com

10.2. Délais et conditions de paiement

L’acheteur s’engage à respecter les délais et conditions de paiements fixés par les articles R. 2192-10 à R. 2192-36 du Code de la Commande Publique.

En ce sens, en application de l’article R. 2192-10 du Code précité, l’acheteur s’engage à respecter un délai de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

10.3. Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires courent de plein droit et sans autre formalité dans le cas où le délai de paiement fixé ci-avant est dépassé. L’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus par la réglementation applicable s’applique automatiquement conformément aux dispositions des articles L.2192-12 à L.2192-14 du Code de la Commande Publique.

10.4. Modalités de paiement

Les paiements sont réalisés par virement sur le compte bancaire du Titulaire.

ARTICLE 11 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le Titulaire contracte les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l’égard de l’Acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Toutes les actions entreprises par les agents affectés à l’exécution du présent contrat sont sous l’entière responsabilité du Titulaire.

A cet effet, le Titulaire est donc responsable, pendant toute la durée d'exécution de l'accord-cadre de tous les dommages, quelle que soit leur origine, qui pourraient être causés, soit aux personnes, soit aux biens et installations dont il assure la protection.

Le Titulaire sera aussi responsable de l'organisation du travail, de la discipline, du respect des consignes et de l'efficacité du personnel.

ARTICLE 12 – CLAUSE PENALE

12.1. Pénalités

Le retard ou l'exécution partielle de la prestation équivaut à une non-exécution susceptible d'être pénalisée.

Si les délais prévus dans le contrat ou les bons de commande sont dépassés du fait du Titulaire, ou en cas de non-exécution ou d'exécution partielle des prestations, l'Acheteur se réserve le droit d'appliquer des pénalités, par jour de retard, calculées comme suit :

$$P = V \times R / 1000$$

Avec :

P = montant des pénalités

V = valeur de la prestation sur laquelle est calculée la pénalité (valeur de règlementa de la partie des prestations en retard) en euros HT

R = nombre de jours de retard

12.2. Exécution aux frais et risques

En cas d'inexécution par le Titulaire d'une prestation objet du présent contrat dans les délais impartis, l'Acheteur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE REEXAMEN

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique, le présent contrat pourra être modifié en cours d'exécution, dans les conditions fixées ci-après.

13.1. Prestations supplémentaires ou évolution imprévue du besoin

Dans le cas d'ajout de lieux ou d'événements, l'Acheteur pourra demander au Titulaire la réalisation de prestations supplémentaires, identiques ou en étroit rapport avec les prestations faisant l'objet du présent contrat.

Dans ces circonstances, un avenant précisant la nature et le montant des prestations supplémentaires sera conclu entre les Parties, sur la base des prix définis dans les clauses financières du présent contrat.

Ces prestations supplémentaires ne pourront pas représenter plus de 30 % du maximum en quantité/valeur prévu à l'article 9 .

13.2. Annulation ou report du Festival

En cas d'annulation ou de report du Festival pour un cas de force majeure ou de causes d'exonération, telles que définies à l'article 14, l'Acheteur peut proposer, lorsque cela est possible, de suspendre l'exécution du présent contrat.

A l'issue de la période de suspension et avant toute reprise, un avenant sera conclu entre les Parties, afin de déterminer les modifications du contrat éventuellement nécessaires, dans le respect des dispositions des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-9 du code de la commande publique, sa reprise à l'identique ou, en cas de désaccord, sa résiliation, ainsi que les sommes dues au Titulaire ou, le cas échéant, les sommes dues par ce dernier à l'Acheteur.

ARTICLE 14 – RESILIATION

14.1 Résiliation de plein droit

La résiliation du présent accord-cadre intervient de plein droit dans les cas suivants : force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et du présent contrat, disparition du Titulaire, impossibilité de poursuivre l'exécution du contrat sans une modification illicite, événements constitutifs de causes d'exonération.

La résiliation du contrat de plein droit n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit du Titulaire.

Le Titulaire conserve les sommes déjà perçues au titre du présent contrat.

14.2 Causes d'exonération

Sont considérés comme causes d'exonération, au sens du présent contrat, s'ils interviennent après sa conclusion et en empêchent l'exécution, même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, les évènements suivants : guerre, invasion, acte de terrorisme, guerre civile, émeute, interdiction des manifestations publiques notamment pour des raisons sanitaires, encadrement des manifestations publiques – notamment en ce qui concerne le nombre de participants autorisés – dans des conditions ne permettant pas la tenue du Festival.

14.3 Résiliation pour inexécution du Titulaire

En cas d'inexécution suffisamment grave du Titulaire d'une obligation qui lui incombe en vertu du présent contrat, sauf en cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec le délai prévu ci-après, l'Acheteur adresse au Titulaire une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution totale, par le Titulaire, de l'obligation en cause dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette mise en demeure, le présent contrat est également résilié de plein droit ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

En cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec une telle mise en demeure ; l'Acheteur peut rappeler au Titulaire son obligation par tous moyens. Dans un tel cas, si l'inexécution persiste, l'Acheteur peut faire application de l'article 12.2 du présent contrat en faisant procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

ARTICLE 15 – SIGNATURES

A, le

Pour le Titulaire (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer l'accord-cadre*)

Cachet et signature

A, le

L'Acheteur (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer l'accord-cadre*)

Partie à remplir par l'Acheteur

Accord-cadre n° :